

Γ

⌋

Date :

L

⌋

Vous trouverez ci-joint :

- La réglementation sur :
 - Les certificats d'enregistrement des entrepreneurs de travaux agricoles
 - Les certificats d'enregistrement des migrants par les producteurs/transformatateurs
 - Les permis d'économat pour les camps de travail agricole
- Le résumé des lois du travail de l'État de New York relatives aux emplois dans l'agriculture ou l'industrie alimentaire.

Veuillez les lire attentivement.

Vous devez obtenir un certificat d'enregistrement d'entrepreneur de travaux agricoles avant de pouvoir travailler en cette qualité.

Vous devez obtenir un permis d'économat pour camp de travail agricole si vous prévoyez d'exploiter un économat vendant des aliments (y compris des repas) ou d'autres marchandises dans un camp de travail agricole.

Exigences en matière d'empreintes digitales :

Pour se conformer aux directives du ministère du Travail, cette année :

- Vous devez** faire scanner vos empreintes digitales dans un bureau de Morpho Trust USA situé dans l'État de New York et envoyer une copie du *récépissé de prise d'empreintes digitales* avec votre demande.

Pour connaître la localisation des bureaux de Morpho Trust USA ou pour plus d'informations, vous pouvez soit :

- Visiter le site : www.indentigo.com,
- Consultez la feuille « d'instructions pour la vérification des empreintes digitales » (LS 121) à l'adresse suivante : <http://www.labor.ny.gov/formsdocs/wp/LS121.pdf> ou
- Appelez gratuitement le (877) 472-6915 ou le (877) 219-0199 pour les demandeurs TTY/TDD.

- Vous n'êtes pas tenu** de faire scanner vos empreintes digitales. Nous vous informerons si une numérisation des empreintes digitales est requise à l'avenir.

Consultez l'autre côté pour les informations d'application

Informations sur la « Demande de permis d'économat de camp de travail agricole et demande de certificat d'enregistrement d'entrepreneur de travail agricole » (LS113.1) :

- Répondez à toutes les questions
- Veuillez taper ou imprimer à l'encre noire
- Fournir des informations vraies et exactes (de fausses informations peuvent entraîner le refus, la suspension ou la révocation de votre certificat).

Si vous avez besoin de plus de formulaires, écrivez à l'adresse figurant au recto de ce formulaire ou imprimez-en un à partir de l'adresse suivante : <http://www.labor.ny.gov/formsdocs/wp/ls113.1.pdf>.

Pour mener à bien votre demande, répondez à toutes les questions et soyez particulièrement attentif lorsque vous répondez aux questions suivantes :

En haut de la demande, mettez un « X » dans la case correspondant à l'objet de votre demande :

- Un certificat d'enregistrement d'entrepreneur de travaux agricoles
- Permis d'économat pour un camp de travail agricole

Remarque : Si vous faites une demande pour les deux, mettez un « X » dans les deux cases.

Question 2	Indiquez l'adresse qui vous permettra de recevoir le certificat le plus rapidement possible. Si l'adresse est celle d'un producteur, d'un transformateur, etc., écrivez « c/o » et donnez le nom et l'adresse du producteur ou du transformateur.
Question 4	Veillez à inclure le code postal dans l'adresse de l'exploitation/usine.
Question 13 C	Si le taux unitaire que l'ouvrier/travailleur recevra est par boîte, par bac, etc., vous devez indiquer la capacité spécifique de l'unité, par exemple : 0,40 \$ par boîte de 1 ½ bu. 8,00 \$ par bac de 20-1 ½ bu. Si vous payez l'ouvrier/le travailleur à l'heure, écrivez « par heure » après le taux.
Question 28	Décrivez la condamnation dans vos propres mots, indépendamment du moment ou du lieu où elle s'est produite.
Question 29	Avec votre demande, assurez-vous d'envoyer les documents d'assurance requis, tant de votre part que de celle du cultivateur ou du transformateur, pour montrer si vous avez ou non une couverture d'indemnisation des travailleurs et d'assurance invalidité.
Question 31	Après avoir répondu à toutes les questions, vous devez signer votre demande.
Question 34	Après avoir répondu à toutes les questions, vous devez signer votre demande. Vous devez remplir une demande distincte pour chaque cultivateur ou transformateur pour lequel vous prévoyez de travailler dans l'État de New York entre aujourd'hui et le 31 mars de l'année prochaine.

Une fois que la demande est complète et signée par vous et le cultivateur ou le transformateur, faites-en deux copies :

- Gardez une copie pour vos dossiers
- Remettez une copie au cultivateur ou au transformateur qui a signé la demande pour ses dossiers.
- Postez l'original dans l'enveloppe prévue à cet effet ou à l'adresse figurant au recto du présent formulaire.

Si nous approuvons votre demande, nous vous enverrons par la poste un certificat d'enregistrement d'entrepreneur de travaux agricoles, valable uniquement pour le cultivateur nommé. Vous devez être en possession de ce certificat à tout moment lorsque vous effectuez le travail qu'il couvre.

Veillez noter :

Un certificat d'enregistrement n'autorise pas l'emploi contraire à toute loi sur le salaire minimum.

Section 161.1 du droit du travail de l'État de New York : À partir du 1er janvier 2020, tout ouvrier agricole bénéficie d'au moins 24 heures de repos consécutives par semaine civile. L'employé peut accepter de travailler le jour de repos, mais il doit être payé 1 ½ fois le taux de salaire normal pour toutes les heures travaillées le jour de repos.

Section 163-a du droit du travail de NYS : À compter du 1er janvier 2020, les employeurs agricoles doivent payer 1 ½ fois le taux de salaire normal pour toutes les heures travaillées au-delà de 60 au cours d'une semaine civile.